

LE BULLETIN

INFORMATIONS DE LA COMMUNE DE CENNE-MONESTIÉS - N°8 AVRIL 2024



EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT-EFFACEMENT DES LIGNES GRANDS TRAVAUX, C'EST PARTI !



DOSSIER « DÉCHETS » : TRI SÉLECTIF - COMPOSTAGE - GESTION
DES DÉCHETS VERTS - ELAGAGE - CONSEILS DE TRI - INCIVILITÉS





(Re-) découvrez le chemin de randonnée

Au fil de l'eau et des moulins

Départ du parcours : Usine Cayre
(signalétique explicative)

- > 5,8 km
- > Parcours facile
- > 2 heures

Le sentier vous entraîne le long des vestiges du passé industriel d'exception ayant profondément marqué l'identité du village.

L'activité industrielle dans la vallée du Lampy prend son essor au XVII^e siècle, lorsque plusieurs moulins sont progressivement transformés en usines textiles. La qualité des draps et tissus exportés dans toute l'Europe fait la renommée du village qui devient une véritable cité industrielle employant plus d'un millier d'ouvriers.

Malgré la construction du barrage, l'activité périclité peu à peu et s'éteint au XX^e siècle.

Plongez-vous dans ce passé lors d'une promenade en compagnie de Louise, une ancienne ouvrière de la vallée. Elle vous contera la formidable histoire des lieux.

En toute fin de périple, vous prendrez de la hauteur en découvrant un panorama sur la vallée et au-delà.

C'est le printemps !



A la veille des fêtes de fin d'année, nous sommes heureux de vous adresser le nouveau numéro du Bulletin de Cenne-Monestiés, qui met à l'honneur les onze jeunes conseillères et jeunes conseillers siégeant au Conseil municipal des enfants depuis son installation le 10 novembre dernier. Nous vous les présentons en détail ainsi que la mission qui leur a été confiée.

La fin de l'été avait été marquée par l'ouverture de plusieurs chantiers. Le premier concerne l'amélioration du cadre de vie : une phase de concertation avec les Cennes et les Cennes a permis de préparer des arbitrages relatifs à la réorganisation du service de collecte des déchets et de définir des pistes pour sécuriser la circulation et repenser le stationnement dans la commune. La mise en œuvre suppose en partie de se coordonner avec la CCPLM, le Syaden et le département, qui doivent également intervenir. Vous trouverez dans ce numéro une synthèse des

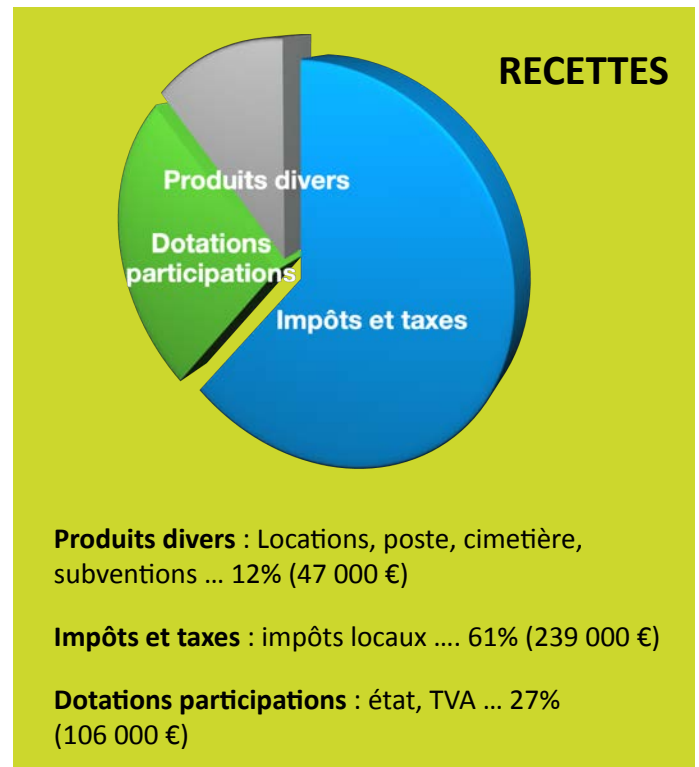
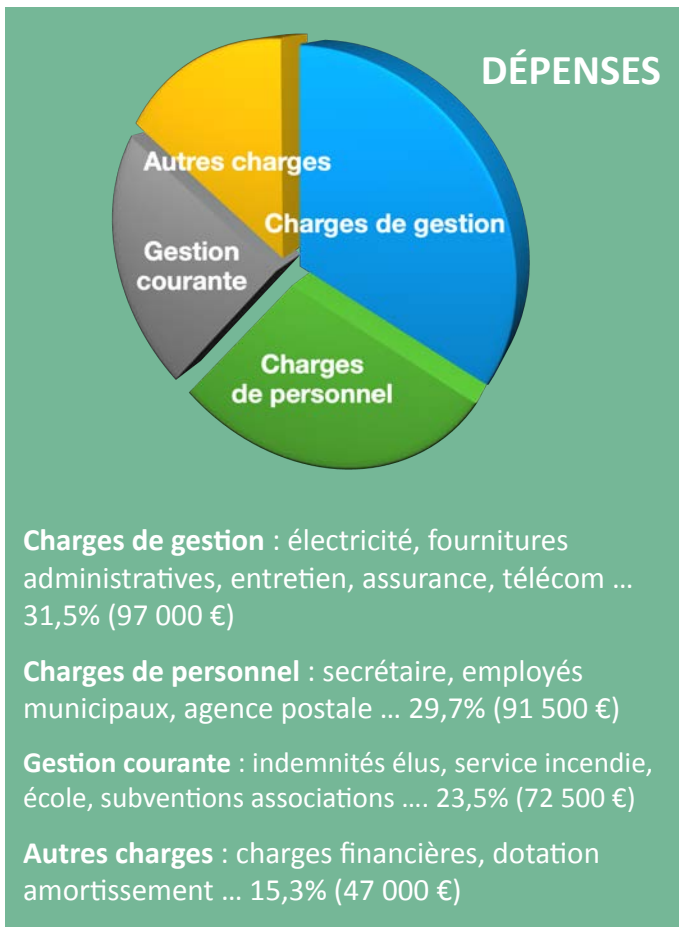
démarches engagées ainsi qu'un panorama des autres travaux réalisés ou en cours.

Notez que s'agissant de la réhabilitation de l'Usine Cayre en tiers-lieu, la (longue) procédure d'instruction de la demande de permis de construire est encore en cours, comme les démarches liées aux financements.

Un deuxième chantier, celui de la communication, se concrétise lui aussi depuis quelques semaines. Les plus attentifs auront sans doute déjà remarqué qu'un nouveau logo de la commune a fait son apparition. A compter du 15 décembre, les modalités d'information entre vous et la mairie changent à leur tour – toutes les explications à retrouver à l'intérieur du bulletin, avec quelques surprises aussi !

En vous souhaitant une bonne lecture et de très belles fêtes de fin d'année.

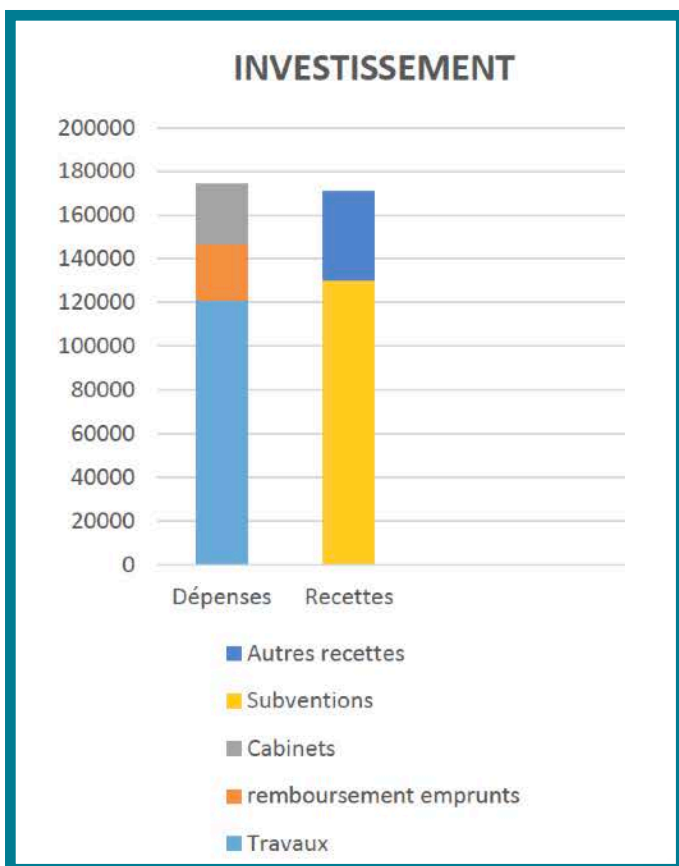
Un point sur les finances de la commune



Excédent de fonctionnement : 392 000 – 308 000 = 84 000 €

Report excédents années passées : 226 000 €

Total excédent fonctionnement : 310 000 €



Dépenses investissement : 174 000 €

- Travaux : toiture + isolation mairie-école / toiture salle polyvalente / ouvertures secrétariat-épicerie-poste / fin barrage / tranchée eau brute ... 121 000 €
- Remboursement emprunts ... 26 000 €
- Cabinets : barrage + usine 27 000 €

Recettes investissement : 171 000 €

- Subventions 130 000 €
- Autres recettes : TVA, taxes, amortissement ... 41 000 €

Déficit investissement : 171 000 – 174 000 = - 3 000

Report déficits années passées : - 234 000 €

Total déficit investissement : - 237 000 €

AU TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT ON A DONC UN EXCEDENT DE 73 000 €
(310 000 – 237 000)

Complément d'analyse du budget de la commune / perspectives :

Pour être complet, il convient d'ajouter les éléments suivants :

- Nous sommes en attente depuis bientôt 1 an de la subvention actée par l'Etat concernant le barrage, à hauteur de 187 000 €
- Du fait de ce retard, afin de faire face aux besoins de trésorerie, nous avons dû faire un « emprunt » de trésorerie à court terme à hauteur de 60 000 €

La situation financière de la commune est donc la suivante :

- **Excédent fonctionnement + investissement fin 2023 : + 73 000 €**
- **Subvention due par l'Etat : + 187 000 €**
- **Emprunt trésorerie à rembourser : - 60 000 €**
- **Soit au total : + 200 000 €**

Cette situation très positive résulte de l'approche suivante :

Nous avons inscrit en début de mandat 3 priorités (non exhaustives) en termes de projet et donc au niveau financier :

- Amélioration de l'accueil à l'école / isolation-consolidation des bâtiments école / salle / mairie / secrétariat / épicerie agence postale
- Projet de Tiers-lieu à l'Usine
- Amélioration du cadre de vie et aménagements du village

➔ **Le 1er point est en voie d'achèvement** avec les travaux qui se terminent dans les locaux épicerie/agence postale ; ces travaux ont été financés par la commune et des subventions du département et de la région, et n'ont nécessité aucun emprunt.

➔ **Concernant le projet de Tiers-lieu**, nous sommes en attente des subventions (Département, Etat, Europe) qui doivent être votées ce printemps, et le cabinet d'architectes œuvre pour que les travaux puissent enfin commencer d'ici la fin de l'été. Ces travaux doivent être pris en charge à 80% par ces subventions, le reste étant assuré par la commune sous forme d'un emprunt validé par l'inspection des finances publiques, emprunt ne venant pas obérer la possibilité pour la mandature suivante d'effectuer un éventuel important emprunt voir par ailleurs l'article « Tiers-lieu Usine Cayre, où en est-on ? »)

➔ **Concernant le cadre de vie et les aménagements du village**, nous aurions souhaité engager ces projets plus tôt... Mais des travaux importants sont encore à mener dans nos rues (voir pages 6 & 7) et il nous faut attendre leur achèvement avant d'entamer ces aménagements.

➔ **Il nous est donc paru opportun de « provisionner »** une somme significative afin de pouvoir avancer de manière substantielle en 2025

➔ Ainsi, **sur les 200 000 € de situation budgétaire positive fin 2023, environ la moitié a été provisionnée à cet effet**, le reste étant nécessaire pour assurer la trésorerie.

Grâce à cette approche, il sera possible financièrement d'entamer les travaux d'aménagement du village en 2025 avec cette avance d'environ 100 000 € et en prévoyant une démarche pluriannuelle où a minima 30 000 € supplémentaires par an pourraient être utilisés à cet effet (en 2024, 2025, et 2026), soit au total d'ici 2026, environ 200 000 €.

C'est en référence à cette approche et dans la continuité avec les exercices précédents que se prépare le Budget Prévisionnel 2024 qui sera voté en avril par le conseil municipal.

De grands travaux pour un village modernisé

La modernisation et l'aménagement du village passent par une période de travaux importants. Suite à une réunion de coordination des différents intervenants, l'ensemble des grands travaux sont programmés d'avril à décembre 2024 fin d'optimiser une programmation des différentes phases. Prévus en 3 tranches, ces travaux concernent le renouvellement des canalisations d'eau potable vétustes, l'effacement des lignes électriques et téléphoniques et la mise à niveau du réseau d'assainissement. Il n'y aura pas de travaux au mois de juillet et août (sauf conditions météo défavorables avant ou/et imprévus à l'ouverture du chantier).

La première phase (eau potable) démarre le 8 avril pour se terminer fin juin (sauf imprévus) :

- ▶ **Du 8 au 22 avril : rue de la Poste** (de la Place du coin du four à la rue des Chalets) avec une **fermeture totale de la rue de la Poste**. Une déviation dans le village va être mise en place : en provenance de Saint-Martin, les véhicules passeront par la place de la Bascule et remonteront par le bas de la Grand rue. En venant de Villespy, il faudra emprunter la rue de la Vierge, puis la Grand rue pour sortir place de la Bascule.

Ensuite, les travaux concerneront :

- ▶ **La rue du Chalet, Fermeture totale et interdiction de stationner.**
- ▶ **La Grand rue** entre la rue du Chalet et la rue de l'Eglise. **Fermeture totale et interdiction de stationner jusqu'à la rue de la Vierge.**
- ▶ **Le haut de la rue de l'Eglise - Fermeture totale et interdiction de stationner jusqu'à la rue de la Vierge (passage des engins).**
- ▶ **Le bas de la rue de l'Eglise. Fermeture totale.**
- ▶ **La rue du Terme** jusqu'au Chemin du Paradis. **Fermeture totale.**
- ▶ **Le Chemin du Paradis. Fermeture totale.**
- ▶ **La route de Villemagne** à partir de la rue de la Batilleuse - **Déviation à l'étude.**

Les dates de départ et de fin de travaux seront communiquées ultérieurement selon le planning des entreprises.

Les travaux d'effacement des lignes et du réseau d'assainissement suivront, nous vous tiendrons informé dès que les plannings seront finalisés.

Enfin en 2025, les nouveaux candélabres à led, donc plus économiques, seront posés sur les rues concernées par l'effacement des réseaux.

Le département prévoit de refaire l'enrobé de la route départementale qui traverse le village mi 2025.

Pour 2025, la mairie étudie le nouveau type de revêtement pour l'ensemble du village en adéquation avec les futurs aménagements des espaces publics.



DEVIATIONS & PARKINGS

Les travaux vont générer des nuisances ponctuelles au niveau de la circulation et du stationnement. Vous serez informés des futures déviations dans le village via Panneau Pocket, par la diffusion de flyers dans les boîtes aux lettres des zones concernées et par de la panneautique réglementaire spécifique.

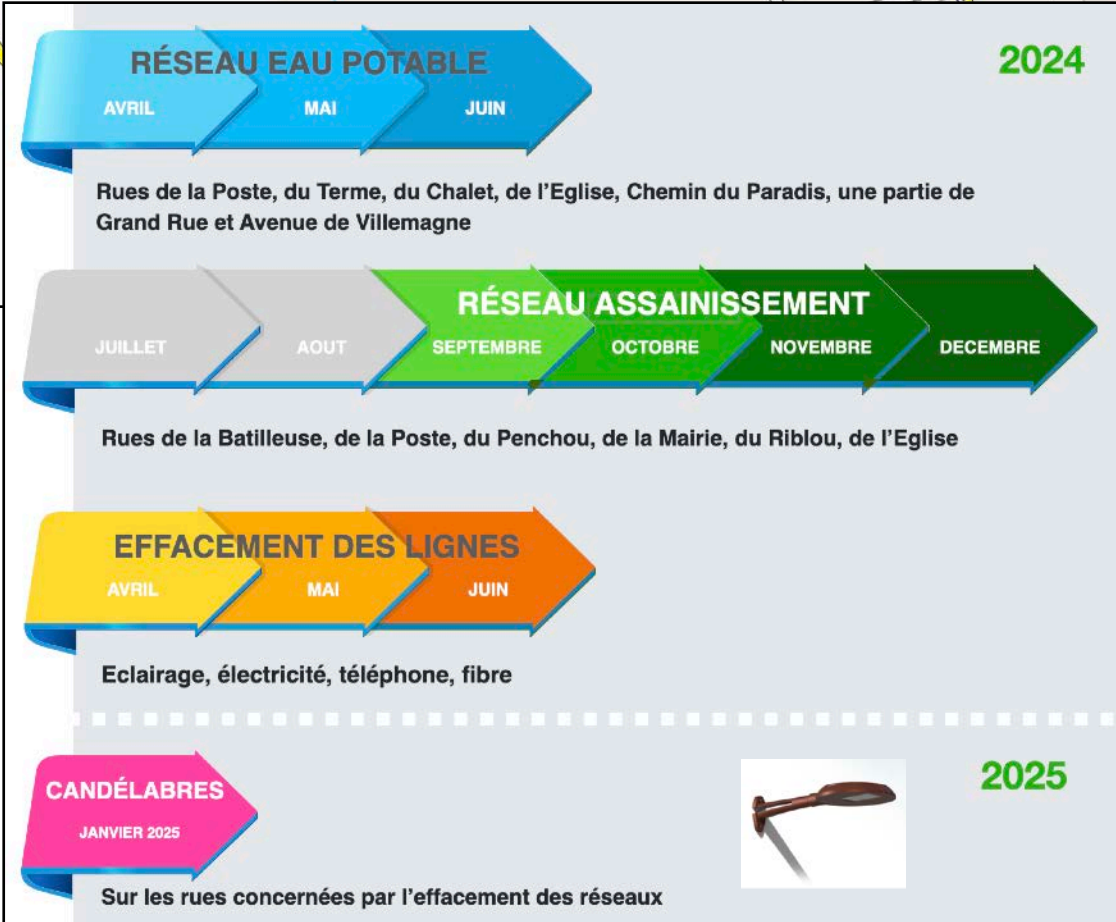
Concernant le stationnement, nous vous demandons de respecter les préconisations suivantes :

- ▶ **Garer vos véhicules dans vos garages ou parkings.**
- ▶ **Delester les zones de travaux en stationnant vos véhicules au lotissement, à l'Usine Cayre ou au lavoir pour éviter de sursaturer les rues adjacentes aux travaux.**

Nous comprenons que ces travaux génèrent des désagréments ponctuels et nous vous sommes reconnaissant par avance pour votre discipline et votre bon sens.



Rues concernées par la phase 1 : Réseau d'eau potable (en bleu)



Planning sous réserve de contraintes techniques et d'imprévus.

Dénomination des rues et numérotation des habitations

La loi dite « 3DS » du 21 février 2022 a étendu l'obligation aux communes de moins de 2000 habitants de procéder de manière complète à la dénomination des voies publiques, des lieux-dits et des voies privées lorsque celles-ci sont ouvertes à la circulation publique ainsi qu'à leur numérotation.

Le déploiement de la fibre sur notre commune nous a contraints à procéder rapidement à ces dénominations et numérotations : chaque habitation doit en effet porter un numéro pour pouvoir bénéficier de ce service.

Pour certaines rues, le choix de l'équipe municipale s'est porté sur une numérotation métrique qui permet d'une part aux services de secours d'intervenir plus rapidement (connaissance intuitive d'une distance) et d'autre part d'anticiper sur de futures constructions.

Les habitants concernés par ces changements ont reçu une attestation de la mairie qui leur permettra de procéder aux modifications auprès des différents organismes publics et privés.

Le service en ligne service-public.fr permet d'informer les principaux organismes (CPAM, CAF, EDF, La Poste...).

Les plaques seront fournies par la mairie.



LES NOUVELLES DÉNOMINATIONS

Créations :

- ▶ Route de Villespy
- ▶ Route du Cap Gros
- ▶ Route de la Montagne Noire
- ▶ Impasse du Club
- ▶ Impasse de la Montagne Noire
- ▶ Lotissement de l'Autan
- ▶ Chemin du Fiou
- ▶ Route de Saint-Martin -Le-Viel

Modifications :

- ▶ Chemin Sainte-Marie
- ▶ Chemin de Gentil
- ▶ Route de Saissac
- ▶ Chemin La Solo
- ▶ Chemin du Paradis
- ▶ Chemin du Moulin d'Huch
- ▶ Chemin du Barrage
- ▶ Chemin des Moulins



CME

Les projets de nos jeunes élus prennent forme

Après plusieurs réunions des 3 commissions de travail, nos jeunes élus sont en phase de finalisation des projets qui verront le jour avant la fin de l'année scolaire. Ces projets vont être présentés à la municipalité fin mars, mais d'ores et déjà elle félicite les enfants pour leur implication au sein de la commune.

Maïssa, jeune élue au Conseil Municipal des enfants fait le point sur les projets et activités du Conseil Municipal des Enfants :

« Bonjour aux citoyen.n.es de Cenne-Monestiés.

Nous sommes 11 enfants participants au Conseil Municipal des Enfants. Notre but est d'apporter des améliorations dans le village pour toutes et tous. Voici ce que nous souhaitons faire cette année :

Au niveau de la vie locale : aménager l'aire de jeux et la sécuriser avec des plantations et une clôture côté route départementale (Eléya, Philéo et Louka).

Au niveau de l'environnement : valoriser les déplacements à vélo en organisant un atelier de réparation suivi d'une balade à vélo autour du village le 22 juin (Maël, Tim, Yanaël et Lubin).

Au niveau de la solidarité : aider les personnes âgées, handicapées ou seules en passant du temps avec elles pour les distraire avec des jeux de société et les aider dans des petites tâches (Maïssa, Maxime, Fabien et Roméo).

Si vous avez des questions vous pouvez nous écrire et nous envoyer un mail à cette adresse cmecennemonesties@gmail.com

Merci de votre retour ».

Maïssa Ben Lahcene
pour le Conseil Municipal des Enfants



La commission vie locale
Projet d'aménagement de l'aire de jeux



La commission environnement
Projet de réparation de vélos et balade prévue le 22 juin



La commission solidarité
Projet d'aide des personnes âgées, seules ou handicapées



Nos déchets... Il est temps de changer de regard et de culture



Création d'une dalle pour un nouveau point de collecte des ordures ménagères

Alors que les premiers coups de pelle ont démarré la réorganisation des points de collecte dans le village, nous consacrons quelques pages de ce Bulletin au thème des déchets. Reflet de notre société d'hyperconsommation, la quantité de déchets que nous produisons interroge les limites de notre planète.

Tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître qu'il est impératif de trier et valoriser ses déchets. Le temps où l'on se débarrassait bien vite de ses poubelles, l'air dégoûté, est révolu. Le gros sac noir plein d'un tout-venant peu ragoutant, destiné à l'enfouissement ou à l'incinérateur, a vécu.

Il faut regarder en face les déchets que notre mode de vie occasionne afin d'en réduire la quantité et l'impact sur l'environnement. Trier, composter, en plus de favoriser les contenants réutilisables, de bannir les conditionnements

favorisant le suremballage... une nouvelle culture du déchet s'impose, ou jeter ne signifie plus « ce n'est plus mon problème » mais avant tout « c'est ma responsabilité ».

Le 17 février dernier, une réunion publique se tenait à la salle polyvalente pour rappeler les principes du tri et expliquer les nouvelles règles en matière de compostage.

M. Francis Andrieu (2e vice-président du SMICTOM, représentant de la CCPLM), Mme Hélène Roques (directrice du SMICTOM) et Mme Claudine Rumeau (ambassadrice du tri) ont rappelé les bons gestes en la matière et répondu aux questions des personnes présentes.

En voici un aperçu, pour celles et ceux qui ne pouvaient pas être là.



Pourquoi le tri des déchets est-il important ?

- ▶ Pour réduire la quantité d'ordures ménagères, et donc de déchets enfouis (vers Narbonne) ou incinérés. Ceci est d'autant plus nécessaire que ces tonnes d'ordures font l'objet d'une taxation qui ne fait que s'alourdir chaque année (taxe générale sur les activités polluantes, TGAP) pour inciter au tri et au recyclage. In fine, trier ses déchets constitue donc un moyen d'éviter que le coût du service de collecte et de traitement n'augmente. L'intérêt est donc écologique... et économique.
- ▶ Pour permettre le recyclage des déchets, qui valorise ces derniers en leur donnant une seconde vie.

Quelques conseils pour bien trier :

- ▶ Pas de cartons imbriqués les uns dans les autres
- ▶ Pas de cartons ou gros boîtes jetées sans être au moins aplaties, voire déchirées, c'est l'idéal
- ▶ Aplatissez (dans le sens de la longueur) les bouteilles en plastique
- ▶ Il n'est pas utile de laver ce que vous jetez au tri (l'eau est précieuse). Si vous souhaitez que ce que vous mettez au tri soit propre, vous pouvez à la rigueur essuyer ces contenants ou emballages avec un papier absorbant qui pourra aller au composteur

VOUS AVEZ BESOIN DE CONSEILS POUR BIEN COMPOSTER ?

Consultez le guide « comment réussir son compost » (<https://www.smictom-ouest-audois.fr/files/guide-reussir-compost.pdf>), disponible en version papier à la mairie ou auprès du SMICTOM.

Enfin, que jeter aux ordures ménagères ?

Plus grand-chose : ce qu'on appelle des déchets ultimes, qui ne peuvent pas être valorisés car ils ne sont ni recyclables, ni compostables. En compostant et triant, vous allez voir que vous pourrez diminuer la taille de votre poubelle d'ordures ménagères, et la commune pourra aussi réduire ses bacs à ordures ménagères et augmenter le nombre de bacs jaunes pour le tri.

Le verre, recyclable à 100% et à l'infini

Dans la nature, il met 4000 ans à se dégrader, alors autant permettre de le recycler rapidement (broyage, refonte et recombinaison d'emballages en verre)

- ▶ A jeter dans les bennes prévues à cet effet et pas dans les bacs jaunes, puisque le verre fait l'objet d'une filière de traitement à part
- ▶ Sans capsules ni bouchons

Le compostage

- ▶ C'est une obligation depuis le 1er janvier 2024
- ▶ Il concerne les déchets fermentescibles, c'est-à-dire ceux qui se dégradent
- ▶ Le compostage permet de réduire considérablement la quantité de déchets envoyés au stockage dans les centres d'enfouissement ou à l'incinération (selon le SMICTOM, 30 % du contenu d'une poubelle noire peut être valorisé en compost), alors qu'ils peuvent être valorisés et nourrir la terre. Le compost est un excellent fertilisant naturel et gratuit (pour le jardin, mais aussi les plantes vertes...).
- ▶ Aucun transport des déchets, qui restent sur place (c'est donc du CO2 en moins)
- ▶ On peut faire du compostage individuel dans son jardin : en créant un « tas de compost » si l'on a un grand terrain, ou plus fréquemment en utilisant un composteur (que l'on peut trouver en jardinerie ou en grandes surfaces, ou que le SMICTOM met à disposition à 20 euros).
- ▶ Pour les personnes n'ayant pas l'espace disponible pour un composteur, il existe des lombricomposteurs (installables en intérieur ou sur un tout petit extérieur) et bientôt un composteur collectif dans le village (en principe au square).



ADOPTER LES "ÉCOGESTES CITOYENS"

MIEUX CONSOMMER C'est penser aux déchets futurs dès l'étape du choix, en privilégiant les produits peu nocifs pour l'environnement, ayant moins d'emballages et ceux qui sont réparables et rechargeables, c'est également acheter d'occasion, voire emprunter ou louer.

JETER MOINS C'est prolonger la durée de vie des produits (réparer meubles, vêtements...), donner ou vendre ceux dont on ne se sert plus, composter ses déchets organiques, ...

BIEN JETER C'est-à-dire bien trier ses déchets, utiliser les espaces écologiques (notamment pour les produits dangereux), utiliser les filières spécialisées (pneus,...)



En appliquant ces gestes de tri, je n'ai presque plus rien dans mon sac d'ordures ménagères !

Source : <https://www.smictom-ouestadois.fr/les-ordures-menageres-residuelles.html>

Et les déchets verts ?

Leur dépôt est possible devant votre porte, les 1er ou 3e lundis du mois sauf jours fériés, dans le respect des conditions suivantes :

- Petits volumes (1m³ maxi par foyer)
- En fagots d'1m de long, ou en sacs ou poubelles rigides ouverts.

Si ces consignes ne sont pas respectées, ce service ne sera plus assuré dans la commune, qui est d'ailleurs une des dernières à le proposer aujourd'hui.

- Vous pouvez aussi les amener dans une déchetterie dépendant du SMICTOM (Bram, Castelnaudary, Saint-Papoul...).
- Enfin, le COVALDEM 11 vous propose un service de prêt gratuit de broyeurs individuels. Informations sur le site : <https://covaldem11.fr/broyage-des-dechets-verts/> ou au 04 68 11 97 00

PRÊT DE PETITS BROYEURS DOMESTIQUES

PRINCES ALLEÉS-RETOURS
À LA DÉCHÈTTERIE

BRICOLISSEZ ET
PROTÉGEZ VOTRE SOL

LIMITEZ LES AMBRASAGÉS
TOUT EN FÉLITANT L'ÉVAPORATION

OPTIMISEZ VOTRE COMPOST

DÉCORÉZ VOTRE JARDIN

GRATUIT

A RETIRER SUR RDV AU SIÈGE DU COVALDEM 11
CONTRE UNE CAUTION CARTE BLEUE

• tél 04 68 11 97 00
• accueil@covaldem11.fr
• 1075 Bvd François Xavier Fafeur - CARCASSONNE



INCIVILITÉS

Les incivilités sont malheureusement récurrentes : déchets mal triés et déposés dans les mauvais bacs, sacs ou déchets jetés en dehors des bacs voire des points de collecte, encombrants déposés dans les points de collecte... Elles pénalisent tout le monde : les employés municipaux, qui passent plus de temps que nécessaire à gérer ces désordres ; les agents chargés de collecter les déchets, qui perdent du temps et supportent des conditions de travail dégradées ; nous tous, parce que ces dépôts sauvages causent des nuisances visuelles et olfactives.

Ces incivilités constituent des infractions, qui peuvent être sanctionnées.

Des règles existent, qui permettent de sanctionner ces incivilités. En voici un rappel pour les plus courantes.

RAPPEL DES JOURS DE COLLECTE

- ▶ **Jeudi** : collecte de déchets recyclables (bacs jaunes)
- ▶ **Vendredi** : collecte des ordures ménagères
- ▶ **1er et 3e lundis du mois** : collecte des déchets verts (dépôt la veille au soir)
- ▶ **1er lundi tous les 3 mois** : collecte des encombrants (dépôt la veille au soir)

Nature du manquement	Exemples (sur la base de ce qui a pu être constaté)	Sanctions encourues
Entorses aux règles de collecte et de tri des déchets	Déchets jetés sans être triés Dépôt des déchets dans les mauvais bacs Bouteilles déposées hors des bennes à verre Dépôt au pied des bacs d'objets non collectés (four à micro-onde, siège auto...) Non-respect des jours et horaires de dépôt	Article R.632-1 du code pénal Contravention de 2 ^e classe : amende forfaitaire de 35 euros, majorée jusqu'à 75 euros si non-paiement dans les 45 jours après le constat de l'infraction. En cas de non-paiement ou de contestation, le tribunal de police saisi peut prononcer une amende allant jusqu'à 150 euros
Dépôt de déchets en dehors des espaces dédiés (lieux publics et privés)	Restes de matériaux de travaux jetés en bordure de chemins sur le Crès Dépôt sauvage d'une collection de DVD au Fiou	Article R.634-2 du code pénal Contravention de 4 ^e classe : amende forfaitaire de 150 euros, majorée jusqu'à 375 euros si non-paiement dans les 45 jours après le constat de l'infraction. En cas de non-paiement ou de contestation, le tribunal de police saisi peut prononcer une amende allant jusqu'à 750 euros
Dépôt de matériaux, objets et déchets sur la voie publique	Tout ce qui est abandonné sur les trottoirs dans l'espoir d'un ramassage en dehors des jours de collecte des déchets verts et des encombrants	Article R.644-2 du code pénal Contravention de 4 ^e classe
Dépôt sauvage de déchets transportés à l'aide d'un véhicule	Dépôts sauvages d'un lave-vaisselle sur le Crès	Article R.635-8 du code pénal Contravention de 5 ^e classe



Déchets verts (suite)

Nous vous rappelons par ailleurs qu'il est désormais interdit de brûler les déchets verts, même dans son jardin (article L.541-21-1 du code de l'environnement), sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros (contravention de 4e classe).

Afin de préserver notre cadre de vie et favoriser des comportements respectueux de tous, ces règles seront dorénavant mises en œuvre avec fermeté, comme cela a été souhaité par les participants aux concertations de septembre et octobre derniers. Les personnes identifiées se verront mises en demeure et informées des sanctions encourues, qui seront appliquées si nécessaire.



ÉLAGAGE

Les arbres, arbustes, haies des propriétés privées qui bordent les voies publiques peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et des véhicules, et en réduisant la visibilité.

Nous rappelons aux propriétaires et locataires des habitations riveraines des voies publiques qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien de ces végétaux selon les règles suivantes :

- ▶ **Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.**
- ▶ **Le passage des piétons et des véhicules ne doit pas être gêné par la végétation (branches basses, etc.).**
- ▶ **Les panneaux de signalisation ne doivent pas être cachés.**
- ▶ **Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (fils électriques, téléphonie, éclairage).**
- ▶ **La visibilité en intersection de voirie doit être dégagée.**

La responsabilité du propriétaire ou du locataire occupant pourrait être engagée si un accident survenait.

Merci de respecter ces règles, pour le bien-être et la sécurité de tous !

Le maire peut le cas échéant mettre la personne responsable en demeure de réaliser l'élagage ou l'entretien de ses végétaux. Sans réaction de sa part, le maire pourra ordonner la réalisation des travaux d'entretien aux frais de la personne concernée.

Tiers-lieu Usine Cayre : où en est-on ?

Dans le bulletin n°6 (juillet dernier), concernant le projet de Tiers-lieu à l'Usine Cayre, nous évoquons le choix du cabinet d'architectes BAST, le projet architectural élaboré dans la concertation, la demande de permis de construire déposée en mai, la poursuite des démarches pour le financement du projet, et la perspective de développer la réflexion sur un futur fonctionnement du lieu.

En juillet, nous avons eu une importante réunion regroupant les partenaires institutionnels (CCPLM, Pays Lauragais, Département, Préfecture) où le soutien de l'ensemble des partenaires a été réaffirmé. Il nous a cependant été demandé d'établir un nouveau plan de financement sur 3 ans (2024, 2025, 2026) au lieu de 2, avec des critères plus complexes que précédemment. Nous nous y sommes attelés avec les architectes, et les dossiers de demandes de subventions (assez copieux !) ont pu être déposés comme prévu fin octobre auprès de la Préfecture et du Département.

Concernant les fonds européens, qui sont accordés une fois les décisions prises pour les autres subventions (c'est-à-dire après avril/mai), un flou certain perdure quant aux délais de la décision d'attribution ... Ces fonds sont gérés par la région Occitanie où nous savons compter sur le soutien fort de nos élus régionaux.

Par ailleurs, le permis de construire a effectivement été instruit et accordé fin octobre. Les services de l'Etat qui avaient 2 mois pour éventuellement faire appel sur ce projet ou demander des modifications n'ont posé aucune réserve.

Les architectes travaillent actuellement sur la « phase Projet » où il s'agit de décliner avec précision les choix architecturaux, techniques et financiers du projet, afin de pouvoir finaliser ensuite le dossier de consultation des entreprises pour un commencement des travaux envisagé d'ici la fin de l'été.

Enfin, lors de l'assemblée générale de l'association « L'USINE » du 10 février dernier, il a été décidé d'attendre le début des travaux avant de poursuivre la réflexion sur le fonctionnement du futur Tiers-lieu sous forme de 4 groupes de travail (gouvernance / contenu des activités / Espace de Vie Sociale / modèle économique de fonctionnement).



Bureau de l'association L'usine - Assemblée générale du 10 février 2024.

BREF EN BREF EN BREF

ECOLE

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les élèves ont réalisé un spectacle de Noël devant leur famille mêlant danses et chants. Ils ont, cette année encore, participé au marché de Noël en fabriquant de nombreuses créations.

Au niveau culturel, les élèves se sont rendus au cinéma de Castelnaudary pour le projet Maternelle et Cinéma et ont vu "Petites Casseroles".

Le projet Polisson en lien avec le musée Dom Robert se poursuit avec des interventions régulières en arts plastiques et musique.

Un petit carnaval à l'école, la veille de celui du village a été organisé à l'école.

L'école accueille un élevage de poussins encore sous couveuse.

L'école se rendra prochainement à Alzonne pour participer à un bal départemental pour lequel les élèves ont appris cinq danses traditionnelles et sociales.



ATELIER DE RÉPARATION VÉLO & BALADE samedi 22 juin à l'Usine

Venez faire réparer, réviser ou bichonner votre vélo par des professionnels avant de profiter d'une balade autour du village en soutien au Conseil Municipal des Enfants qui en est l'organisateur.

ENFIN LA FIBRE !

Comme nous l'avions annoncé dans le dernier bulletin d'information, les travaux d'installation de la fibre sont terminés depuis fin février. Cenne-Monestiés peut donc profiter d'une vitesse de connexion jusqu'à 40 fois plus rapide que l'ADSL.

Pour en profiter, il vous suffit de contacter votre opérateur afin de faire raccorder votre domicile au réseau.

Nous vous rappelons qu'aucun opérateur n'a le monopole sur la commune, vous êtes libre de choisir et vous n'aurez rien à payer pour le raccordement.

Nous tenons à souligner le travail du Syaden qui a respecté ses engagements et les délais de réalisation annoncés.

Chemin « culturel » de randonnée



La municipalité a souhaité enrichir le chemin de randonnée d'œuvres issues du parcours sculptural actuel afin d'agrémenter la balade et proposer un approche culturelle et touristique dans l'esprit du positionnement du village.

L'idée est d'alléger le parcours sculptural actuel avec le déplacement de 4 œuvres mal positionnées et intéressantes pour une nouvelle forme d'exposition dans la nature. Un état des lieux du parcours sculptural permettra de faire évoluer l'implantation des œuvres restantes dans un second temps, en adéquation avec les futurs aménagements du village.



ZA EnR (zones d'accélération des énergies renouvelables) : quèsaco ?

Afin d'accélérer le déploiement des EnR (énergies renouvelables) et de prendre en compte l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi d'accélération des EnR (dite « loi APER » de mars 2023) prévoit que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » favorables à l'accueil de projets d'EnR.

Il s'agit pour les communes de définir, pour chaque forme de production d'EnR (hydraulique / géothermie / Bois énergie / solaire / méthanisation / éolien) les zones de leur territoire qui sont jugés comme les plus opportunes pour accueillir ces productions (bien-sûr, pour telle ou telle forme de production, la commune peut juger qu'aucune zone n'est opportune).

Dans ces zones, les délais des procédures seront plus précisément encadrés et les projets pourront bénéficier d'avantages dans les procédures d'appel d'offres afin de faciliter leur déploiement (points, bonus, modulation tarifaire ...).

La CCPLM (Communauté de Communes) a mis en œuvre des réunions d'information pour les élus et a proposé tout au long du mois de mars des « apéros de la transition » (voir infos transmises par le biais de Panneau Pocket) ouverts à tous pour mener un premier niveau de concertation à ce sujet.

Le conseil municipal doit voter une délibération sur ces zones d'accélération d'ici juin, à transmettre à la préfecture. Pour ce faire, une réunion d'information et de concertation sera proposée aux cennois.es auparavant afin de recueillir vos avis à ce sujet.

BREF EN BREF EN BREF

PANNEAU POCKET & INTERNET

Depuis le mois de décembre 2023, ce nouvel outil d'information mis en place par la mairie connaît un véritable succès : vous êtes plus de 160 abonnés et le nombre de consultations est considérable avec plus de 13 000 lectures des différents messages.

Par ailleurs, la mairie est en phase de finalisation du 1er site internet de la commune que vous allez rapidement découvrir. Il sera complémentaire à Panneau Pocket. Ce site facilitera toutes vos démarches administratives, présentera les acteurs économiques et associatifs du village, les événements et mettra en avant la diversité culturelle et environnementale de notre commune.

Retenez déjà son adresse :

cenne-monesties.fr

MARCHÉ DE PLEIN VENT

Fruits & légumes - poissonnerie - épicerie

Depuis le 1er mars un nouveau maraîcher est présent sur le marché du vendredi.

Nous vous invitons à venir re-découvrir les produits locaux et favoriser le circuit court tous les **vendredi de 10h à 12h**.





1, rue de la Manufacture
11170 Cenne-Monestiés
Tel. : 06 27 94 56 22
Instagram : catvannerie



Il y a 15 ans, Cathy réalisait son premier panier, dans le cadre d'une formation avec une vannière de l'Ariège. Pendant plusieurs années, elle refait chaque année deux ou trois fois ce même panier, afin de ne pas perdre la technique... jusqu'au jour où, son activité professionnelle cessant, elle a pu se consacrer pleinement à cette passion. En quête d'apprentissages, Cathy a suivi de nombreuses formations qui lui ont permis de développer son savoir-faire : en Ariège, à Durfort, Roquebrun (Hérault), Villaines-les-Rochers (Indre-et-Loire), ou encore à l'Ecole nationale de Vannerie de Fayl-Billot (Haute-Marne).

Depuis avril 2023, elle dispose du statut d'artisan vannier. Chez elle, où elle travaille, son plafond est peuplé de paniers de toutes sortes : à arceaux, catalans, boujus, ronds traditionnels, ourdis, à fraises, « hélicoïdaux », irlandais, japonisants... jouant sur une palette de couleurs courant des

bruns, gris et blancs à d'éclatants jaunes, verts ou rouges, qui reflètent la variété des matériaux employés : osier (brut ou pelé), noisetier, clématite, cornouiller, fragon, canne de Provence, olivier...

Cathy réalise aussi des corbeilles, des plateaux, des paniers pour des tartes, des abat-jours, selon où la porte son imagination. Avec la complicité de son mari Gilbert, elle prépare ses matières premières, composant avec les conditions atmosphériques et les saisons. Car l'osier est exigeant : ici il est calibré, botté et mis à sécher, là il trempe de tout son long ou par les pieds pendant plusieurs semaines.

Ensuite, il sera utilisé entier ou éclissé, c'est-à-dire fendu, comme pour la confection des paniers à arceaux. Entre quatre et huit heures de façonnage seront ensuite nécessaires pour qu'un panier voit le jour.

Cathy, qui es-tu ?

Quelqu'un qui aime beaucoup le travail manuel. Pas hyperactive... Je n'ai pas dit ça. Mais quand même, il faut que je fasse des choses, je ne pourrais pas rester sans rien faire.

Ton lieu préféré dans le village ?

Le Crès.

Si tu devais faire découvrir le village, comment tu le présenterais ?

J'y suis depuis 42 ans... Petit village paisible, actif, avec plein d'animations, qui bouge ! Moi je l'aime, j'y suis bien !

Tes passions dans la vie ?

Mon mari (rires !). Mes petits-enfants, mes enfants, la cuisine, les voyages, le sport, la marche... La vannerie, ça fait partie intégrante de moi. J'ai du mal à ne rien faire.

Ce que tu préfères dans ton activité ?

C'est la création. Imaginer le prochain panier...

Si tu étais un de tes paniers ?

Le bouju, je crois. Je l'aime beaucoup.

Ton prochain projet ?

En vannerie ? Les marchés d'été !

ELENA & RADU PETRANICIU



La nature et l'art,
notre inspiration créative

Design Art Concept

202B Route de St-Martin-le-Viel
11170 Cenne-Monestiés

Tél. 06 19 81 04 06

designartconcept.com

*Claustras exposés à l'Atelier
de Natacha & Céladéco -
Castelnaudary*



Interview croisée et fusionnelle d'Elena et Radu Petraniciu – Design Art Concept

Elena et Radu, qui êtes-vous ?

Nous sommes des créateurs d'art, d'objets et de meubles... et surtout des créateurs d'émotions. Notre art doit provoquer l'émotion.

Nous travaillons en couple, nous sommes très fusionnel car le meilleur travail se réalise lorsque nous sommes ensemble.

Nous sommes en France depuis 15 ans et avons créé Design art Concept à Cenne-Monestiés sur notre lieu de vie parce que l'énergie spéciale du village avec son émulation artistique nous a motivé à créer notre projet : tout est inspirant à Cenne. Nous travaillons pour les particuliers, les entreprises et réalisons toute forme de demande sur mesure.

Nous réalisons le projet de la conception, du dessin jusqu'à la fabrication et gérons toutes les contraintes de l'idée à la production en trouvant toujours les solutions, c'est notre atout car nous avons un service de conception et de fabrication intégré.

Nous créons sans cesse de nouveaux produits, des cuisines, des meubles sur mesure... et récemment nous avons créé une gamme de claustras d'intérieur déclinés en plusieurs matériaux et motifs qui génèrent une nouvelle ambiance dans les maisons.

Votre lieu préféré dans le village ?

Le barrage, qui nous a convaincu d'acheter une maison à Cenne et la combinaison entre le Lampy, la nature et l'Usine avec son potentiel et sa source d'inspiration pour la créativité.

Si vous deviez faire découvrir le village, comment vous le présenteriez ?

Un paysage magnifique au milieu de la nature, des petites ruelles, beaucoup de lien social et plein d'artistes, ce qui est assez inattendu.

Vos passions dans la vie ?

L'histoire, la nature et bien sûr l'art, qui est dans notre ADN.

Ce que vous préférez dans votre activité professionnelle ?

Le processus de création, et l'émerveillement lorsque le produit prend vie notamment en situation chez les particuliers.

Si vous étiez une de vos créations ?

Un fragment de nous est dans chaque création avec une forte inspiration de la culture Roumaine et Brâncusi comme référence et comme héritage.

Votre prochain projet ?

La création de luminaires, des lampes en kit, des suspensions et des lampes à poser.

SORTIE DE LA BÊTE DE CENNE

La légende raconte que le village est protégé par une Bête mystérieuse, aux allures mêlées de trois animaux protégés de la vallée du Lampy : tête et ailes de chauve-souris, corps et bouche de Lamproie et antennes de Capricorne... on y croyait sans trop y croire quand soudain, pour le tout début du printemps, elle a manifesté son envie de réapparître !

Une joyeuse bande de petites mains du village se sont activées pour l'aider à se faire belle : une magnifique robe orange, des ailes bariolées, et un maquillage en explosion de couleurs !

Association Arbor'Essences



DES ATELIERS LECTURES, RACONTINES ET D'ARTS PLASTIQUES POUR LES TOUT-PETITS !

Dans le cadre du projet *Polisson ! Mes premiers pas au musée...* Dom Robert porté par le labo des cultures, les assistantes maternelles du village et la classe de petite et moyenne section de l'école ont bénéficié de plusieurs ateliers d'éveil artistique.

Explorations de tapisseries colorées, histoires sur la faune et la flore, séance de peinture avec des fleurs, manipulation de tampons d'animaux conçus sur-mesure... les enfants se sont régalés ! La suite ? des ateliers musique et un concert déambulé dans le musée.



Association Le labo des cultures

ALÉAS

XXXXX

Association Aléas

RESPIRE : NOUVELLE ASSOCIATION SPORTIVE

Cennois, Cennoise,
Respire s'invite dans le paysage associatif de notre charmant village. Depuis le mois d'octobre 2023, l'association sportive Respire a vu le jour, marquant ainsi la fin de l'hégémonie des associations culturelles.

Respire est née de l'observation attentive de l'enthousiasme des villageois pour le sport sous toutes ses formes. Qui n'a pas croisé un cennois en pleine séance de footing, entendu le claquement des boules de pétanque près du communal ?

L'objectif est de rassembler tous ceux qui partagent un intérêt pour la pratique sportive, offrant ainsi la possibilité de poursuivre cette passion dans un cadre dédié, avec des structures adéquates telles que des installations et du matériel. De plus, l'association vise à faire découvrir une variété d'activités en regroupant celles-ci au sein d'une seule entité sportive.

Dans cette perspective, nous ambitionnons, à travers des activités régulières et des manifestations ponctuelles, de rendre le sport accessible à l'ensemble de la population cennoise, voire aux communes avoisinantes. Si vous avez des questions, des idées ou vous souhaitez nous rejoindre envoyer nous un mail à bonjour.respire@gmail.com

Sportivement vôtre,
L'équipe Respire



Les moulins à foulons à Cenne-Monestiés

Sur la carte d'état-major de 1820, des moulins à foulons, appelés aussi moulins battants sont mentionnés à Cenne-Monestiés le long de la vallée du Lampy. De plus, les manufactures du Moulin d'Huc, de Sompayrac, Saint Pierre, Daydé regroupaient tissage et foulonnage mais faisaient souvent appel aux artisans indépendants. Enfin, le lieu-dit « Le Foulon » porte bien le nom de son ancienne activité. De quoi s'agissait-il ?

Si le tisserand en était la figure emblématique, l'industrie textile de la laine comportait une douzaine de métiers : délaineur, tondeur de moutons, laveur et batteur de laine, cardeur avant filage, fileuse, retorseur, ourdisseur, tisserand, foulonnier, éspincheuse, pareur, cardeur de drap, tondeur de drap, teinturier.

Après le tissage, le drap était confié au foulonnier dans deux buts : d'abord éliminer l'huile d'ensimage utilisé pour la navette ainsi que la colle des fils de lice. Il se servait pour cela d'argile smectique et de savon dilués dans de l'eau. Ensuite continuer le foulonnage pour rendre le drap plus dense homogène et résistant. Le foulonnage aux pieds des draps de laine dans des auges était pratiqué depuis l'antiquité.



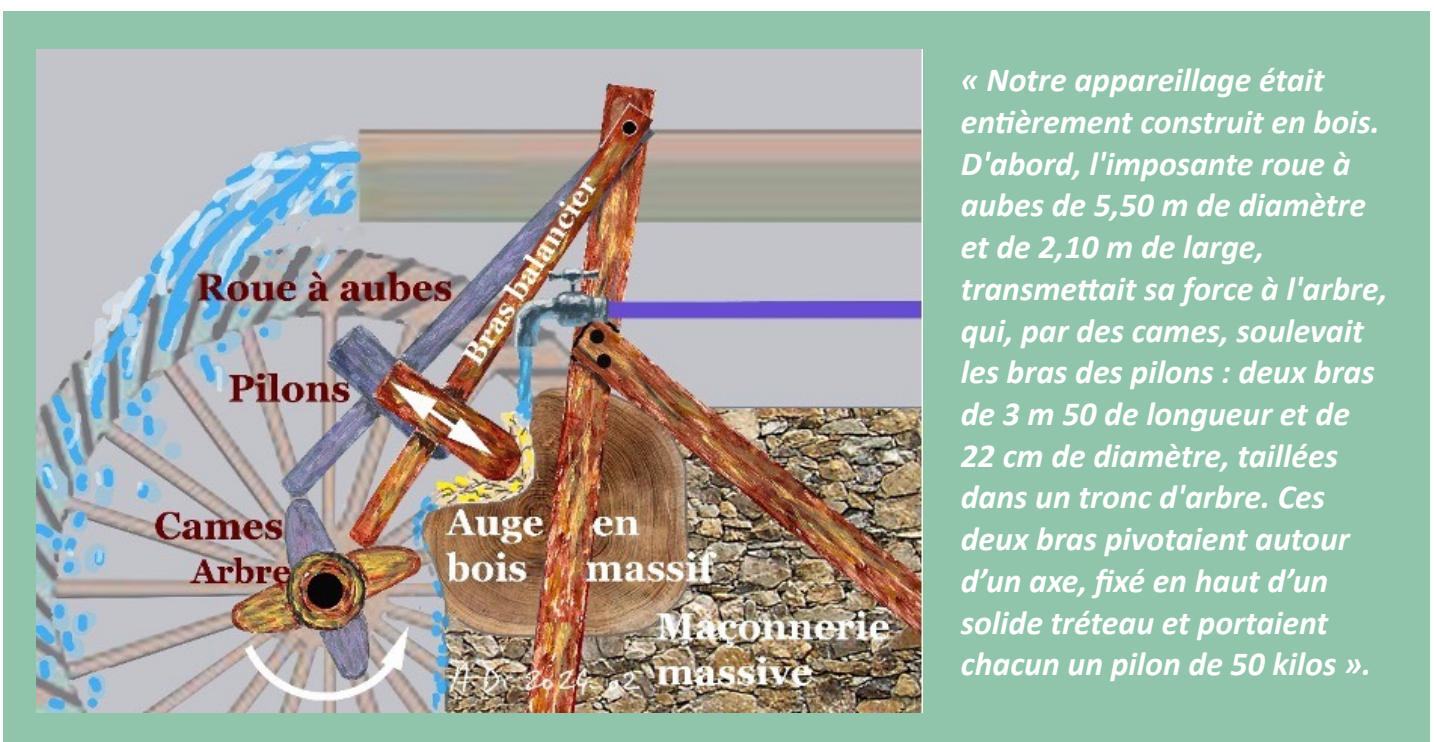
Ci-contre :

*Foulonnage aux pieds dans une auge.
Epoque Gallo-Romaine*

Au X^e siècle, les italiens inventent une machine à foulonner : on monte des cames sur l'arbre de la roue à aubes des moulins. Ces cames convertissent son mouvement rotatif en mouvement alternatif et actionnent des pilons. Gain de productivité de 1 à 50. Elle se répand alors rapidement (non sans conflits sociaux).

Le foulon pendulaire, le plus vraisemblablement utilisé à Cenne jusqu'au milieu du 19^e siècle, de conception assez simple permettait une construction locale.

Maître Guillaume Mas, au moulin de l'Héritier aurait pu ainsi décrire sa machine :



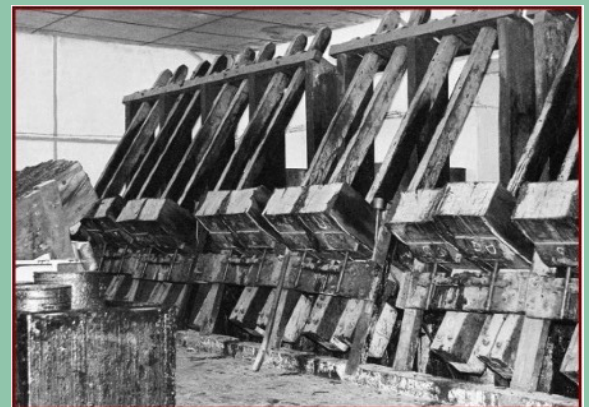
« Notre appareillage était entièrement construit en bois. D'abord, l'imposante roue à aubes de 5,50 m de diamètre et de 2,10 m de large, transmettait sa force à l'arbre, qui, par des cames, soulevait les bras des pilons : deux bras de 3 m 50 de longueur et de 22 cm de diamètre, taillées dans un tronc d'arbre. Ces deux bras pivotaient autour d'un axe, fixé en haut d'un solide tréteau et portaient chacun un pilon de 50 kilos ».



Chaque pilon était muni de trois dents plus ou moins proéminentes selon le besoin. Les pilons percutaient le tissu l'un après l'autre dans une auge de 2 mètres de longueur, en bois massif. Légèrement penchée, celle-ci paraissait en équilibre sur un bord. Notre atelier comportait deux auges de ce type.

A droite : Foulons à St Liguière.

Source : Wiki Niort



L'eau du Lamy était captée en amont au bassin de Lampyrique. Elle chutait sur la roue d'une belle hauteur, puis continuait le long du chemin, infatigable pour aller animer la saboterie en aval. Cette eau du Lamy, aux propriétés lavantes remarquables pour notre travail, rendait les draps très doux au toucher.

L'activité ne manquait pas. Les artisans tisserands m'apportaient à foulonner de solides tissus mais simples qu'on appelait, selon leur type « droguets », de 1900 ou 900 fils, « penchenats » ou « cordelats. »

Les manufactures me confiaient des draps de meilleure finition unis, mélangés ou croisés, « peignés » « nouveautés » tels que les « londrins seconds » de 2600 fils, les « Londres larges » de 2400 fils, ou « ordinaires » de 1800 fils, les « seizens » de 1600 fils. Ils appréciaient aussi notre savoir-faire pour les « cuirs de laine » denses et épais.

Les artisans tisserands écoulaient leur production localement. Les draps des manufactures étaient vendus par des marchands drapiers en France, Suisse, Italie et dans les pays du levant. Leur réputation était confortée dans des foires importantes comme celle de Beaucaire et par l'obtention de plusieurs médailles aux expositions de Paris.

Alain Delmas

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MAIRIE DE CENNE-MONESTIÉS n°8 - ISSN en cours

Éditeur : Mairie de Cenne-Monestiés - 5, rue de la Mairie - 11170 Cenne-Monestiés - Tél. 04 68 94 20 51 - mairie-cenne-monesties@orange.fr
 Directeur de la publication : José Froment - Rédaction et conception graphique : Laurent Granger et Cédric Groulier avec la participation de Alain Delmas - Philéo Gony-Wagler - Sylvie Mathieu - Jean-Michel Monmège - Annabelle Mousset - Marie-Ève Wan Meenen et les associations de Cenne-Monestiés.
 Crédits photo : Alain Delmas - Carlos Esteves - Chrystèle Gaillac - Laurent Granger - Cédric Groulier - Elena Petraniciu - Cécile Rousseau - Frédéric Wan Meenen - Shutterstock - Pexels-Alexander-Grey - Freepik - DR

Notre environnement est fragile, merci de n'imprimer ce document qu'en cas de nécessité.

La Genette présente sur la commune



**«Tu as déjà vu des Genettes à Cenne ? »
« Pas directement, mais mon appareil photo en vu plusieurs la nuit... mais je ne te dirais pas où ! »
« Incroyable ! ».**

C'est suite à cet échange entre Philéo, jeune passionné de nature et de faune, et Carlos, chasseur d'images, que nous vous présentons la Genette, ce petit mammifère magnifique qui est de retour dans le sud-ouest et qui s'est installé à la lisière du village... mais nous ne le verrons jamais le jour et lui laisserons profiter de la nuit...

Merci à Philéo pour cette information et pour sa précieuse collaboration journalistique ainsi que Carlos Esteves pour son témoignage nocturne (photo ci-dessous).



Qui est la Genette ? un peu d'histoire.

La Genette commune est un mammifère carnivore de la famille des viverridés. Peu connue, cet animal nocturne et solitaire est un prédateur de petits rongeurs, insectivores... et peut aussi se nourrir de fruits et de baies. La Genette vit dans diverses régions de France.

D'origine africaine, les romains et les Maures l'appriivoisent pour lutter contre les rongeurs ravageurs de récolte. En conquérant l'Espagne au VIII^{ème} siècle, les arabes apportent des Genettes dans leurs bagages. Au Moyen Age, elle devient l'animal de compagnie remplaçant le chat. Puis à la Renaissance, elle apparaît sur différents supports comme des tapisseries, des vitraux... Elle rejoint l'état sauvage à cause de son odeur très nauséabonde qu'elle dégage quand elle est effrayée, ce qui la rend impopulaire.

Dans les années soixante, la Genette est chassée pour sa fourrure. Au bord de l'extinction, c'est aujourd'hui un animal protégé. « Par son rôle de régulateur des populations de rongeurs, elle a un rôle écologique avéré ».

Philéo Gony-Wagler

Sources : [site anigaïdo](#)

Podcast : « [ne me prenez pas pour un chat](#) ».